

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de BLIGNY LES BEAUNE
(21086)



Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

PIECE N°4.1.1 MODIFIÉE – RÈGLEMENT – ZONAGE AU 1-5000

PLU Approuvé par délibération du 09/04/2013
Déclaration de projet engagé par délibération du : 14/05/2024
DATE ET VISA

DOSSIER DE CONCERTATION

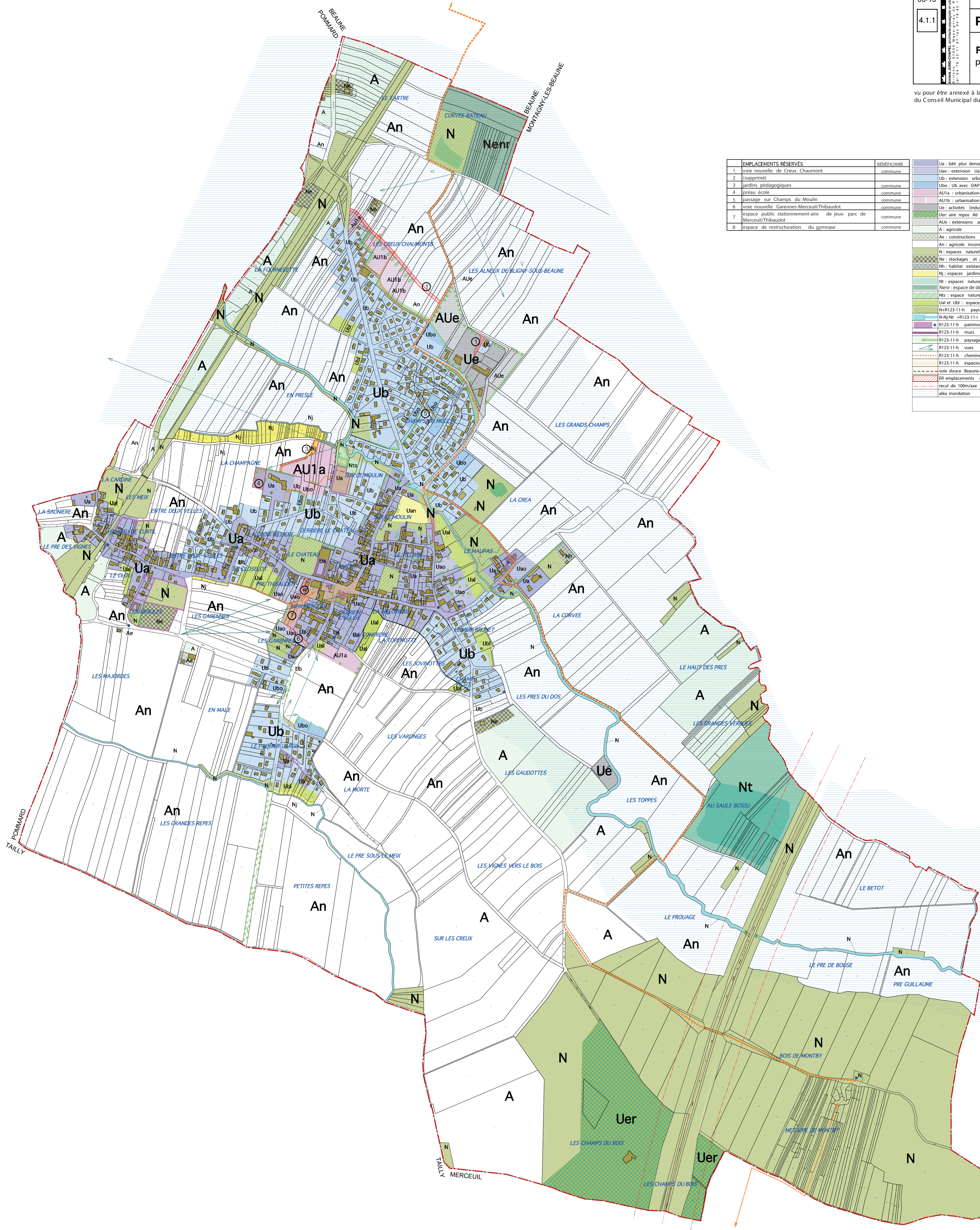
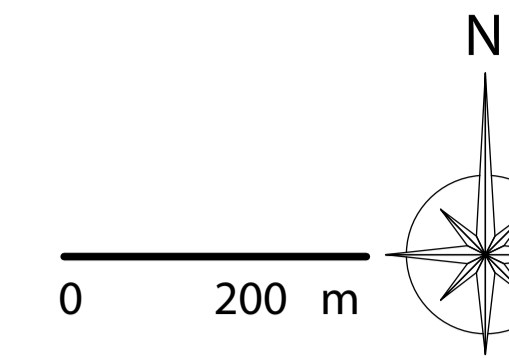


Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON

03.80.73.05.90 / dorgat@dorgat.fr

vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	BENÉFICIAIRE
1 voie nouvelle de Creux Chaumont	commune
2 (suspensé)	
3 jardins pédagogiques	commune
4 préau école	commune
5 passage sur Champs du Moulin	commune
6 voie nouvelle Garennes-Merceuil/Thibaudot	commune
7 espace public stationnement-air de jeux- parc de Merceuil/Thibaudot	commune
8 espace de restructuration du gymnase	commune

Ua : bâti plus dense , valeur traditionnelle , permis de démolir
Uao : extension Ua avec OAP
Ubo : extension urbanisation , bâti moins dense ou plus discontinu
Uba : Ub avec OAP
AU1a : urbanisation future PLU avec OAP
AU1b : urbanisation future avec OAP d'ensemble et suite à modification du PLU
Ua : activités industrielles , artisanales et/ou commerciales , STEP
Uae : extensions activités Ua avec OAP
A : agricole
Aa : constructions isolées non agricoles , changement destination : agricole
An : agricole inconstructible
N : espaces naturels inconstructibles (y compris TVB cours d'eau)
Ne : stockages et abris stockage matériaux et matériels non agricoles , changement destination : Nj , Nt , Nts
Nh : habitat existant isolé pas de constructions d'habitation nouvelles
Nj : espaces jardins inconstructibles sauf abris jardins (y compris fosse TVB)
Nt : espaces naturels vocation bois inconstructibles mais aménagements-équipements (belvédères , accueil ...)
Nts : espace de développement dédié aux énergies renouvelables
Nts : espace nature vocation aménagements et équipements sport-loisir
Ual et Ubl : espaces réservés aux aménités résidentielles (abris jardins , piscines , cuisines d'été ...)
N-R123-11-h : paysage : protection renforcée
N-Nj/Nt +R123-11-1 : TVB - trame verte et bleue (cours d'eau + berges , lac de Bligny , étangs Créa et Corvee Rateau)
R123-11-h : patrimoine bâti (édifices à préserver , petit patrimoine : calvaires ...)
R123-11-h : murs
R123-11-h : paysage
R123-11-h : vues
R123-11-h : cheminements (piéton ou piéton/cycle)
R123-11-h : espaces publics
voie douce Beaune-Chagny
ER emplacements réservés
recul de 100m/axe : A6 au titre du L111-1-4
alés inondation

OAP = Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir dossier 32)
TVB = trame verte et bleue